

# Ordonnance instituant des mesures à l'encontre de certaines personnes originaires de la Côte d'Ivoire

du 19 janvier 2011

---

*Le Conseil fédéral suisse,*  
vu l'art. 184, al. 3, de la Constitution<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## Section 1 Mesures de coercition

### Art. 1 Gel des avoirs et des ressources économiques

<sup>1</sup> Les avoirs et les ressources économiques appartenant à ou sous contrôle des personnes physiques, entreprises et entités citées dans l'annexe sont gelés.

<sup>2</sup> La Direction du droit international public (DDIP) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) peut, exceptionnellement, après avoir consulté les services compétents du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et du Département fédéral des finances, autoriser des versements prélevés sur des comptes bloqués, des transferts de biens en capital gelés et le déblocage de ressources économiques gelées afin de protéger des intérêts suisses ou de prévenir des cas de rigueur.

### Art. 2 Définitions

Au sens de la présente ordonnance, on entend par:

- a. *avoirs*: tous les actifs financiers, y compris le numéraire, les chèques, les créances monétaires, les lettres de change, les mandats ou autres moyens de paiement, les dépôts, les créances et reconnaissances de dette, les titres et titres de dette, les certificats de titres, les obligations, les titres de créances, les options, les lettres de gage, les dérivés; les recettes d'intérêts, les dividendes ou autres revenus ou plus-values engendrés par des biens en capital; les crédits, les droits à des compensations, les cautions, les garanties d'exécution de contrats ou autres engagements financiers; les accreditifs, les connaissements, les contrats d'assurance, les documents de titrisation de parts à des fonds ou à d'autres ressources financières et tout autre instrument de financement des exportations;
- b. *gel des avoirs*: le fait d'empêcher toute action permettant la gestion ou l'utilisation des avoirs, à l'exception des actions administratives normales effectuées par des instituts financiers;

RS 946.231.128.9

<sup>1</sup> RS 101

- c. *ressources économiques*: les valeurs de quelque nature que ce soit, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, en particulier les immeubles et les biens de luxe, à l'exception des avoirs au sens de la let. a;
- d. *gel des ressources économiques*: toute action visant à empêcher leur utilisation afin d'obtenir des avoirs, des biens ou des services de quelque manière que ce soit, y compris par leur vente, leur location ou leur hypothèque.

## Section 2 Exécution

### Art. 3 Exécution

Sur instruction de la DDIP, les autorités compétentes prennent les mesures nécessaires au gel des ressources économiques, par exemple la mention d'un blocage du registre foncier ou la saisie ou la mise sous scellé de biens de luxe.

### Art. 4 Déclaration obligatoire

<sup>1</sup> Les personnes ou les institutions qui détiennent ou gèrent des avoirs ou qui ont connaissance de ressources économiques dont il faut admettre qu'ils tombent sous le coup du gel des avoirs prévu à l'art. 1, al. 1, doivent le déclarer sans délai à la DDIP.

<sup>2</sup> La déclaration doit mentionner le nom du bénéficiaire, l'objet et la valeur des avoirs et des ressources économiques gelés.

## Section 3 Dispositions pénales

### Art. 5

<sup>1</sup> Quiconque, intentionnellement ou par négligence, dispose d'avoirs ou de ressources économiques au sens de l'art. 1, al. 1, ou les transfère à l'étranger est puni d'une amende de dix fois au plus la valeur de ces avoirs ou ressources économiques.

<sup>2</sup> Quiconque, intentionnellement ou par négligence, viole l'obligation de déclarer est puni d'une amende de 20 000 francs au plus.

<sup>3</sup> La loi fédérale du 22 mars 1974 sur le droit pénal administratif<sup>2</sup> est applicable. Le Département fédéral des finances est chargé de la poursuite et du jugement en cas d'infraction.

<sup>2</sup> RS 313.0

## **Section 4 Dispositions finales**

### **Art. 6** Modification de l'annexe

Le DFAE peut adapter l'annexe de la présente ordonnance.

### **Art. 7** Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 19 janvier 2011 et a effet jusqu'au 18 janvier 2014<sup>3</sup>.

19 janvier 2011

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey  
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

<sup>3</sup> La présente ordonnance a été publiée le 19 janv. 2011 selon la procédure extraordinaire (art. 7 al. 3 LPubl; RS **170.512**).

*Annexe*  
(art. 1 al. 1)

## **Personnes physiques, entreprises et entités soumises aux mesures prévues à l'art. 1**

### **A. Personnes physiques**

#### **1. M. Pascal Affi N'Guessan**

Né le 1 janvier 1953, à Bouadikro; numéro de passeport: PD-AE 09DD00013.

Président du Front Populaire Ivoirien (FPI): Obstruction aux processus de paix et de réconciliation; incitation publique à la haine et à la violence.

#### **2. Lieutenant-Colonel Nathanaël Ahouman Brouha**

Né le 6 juin 1960.

Commandant du Groupement de Sécurité de la Présidence de la République (GSPR). Responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

#### **3. M. Aké N'Gbo Gilbert Marie**

Né le 8 octobre 1955 à Abidjan Numéro de passeport: 08 AA 61107 (expiration 2 avril 2014)

Prétendument Premier Ministre et Ministre du Plan et du Développement: Participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

#### **4. M. Pierre Israël Amessan Brou**

Directeur Général de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI): Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence et par la participation à des campagnes de désinformation en rapport avec l'élection présidentielle de 2010.

#### **5. M. Frank Anderson Kouassi**

Président du Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA): Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence et par la participation à des campagnes de désinformation en rapport avec l'élection présidentielle de 2010; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

#### **6. Mme Nadiani Bamba**

Née le 13 juin 1974 à Abidjan Numéro de passeport: PD - AE 061 FP 04

Directrice du groupe Cyclone éditeur du journal "Le temps": Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence et par la participation à des campagnes de désinformation en rapport avec l'élection présidentielle de 2010.

#### **7. M. Kadet Bertin**

Né vers 1957 à Mama.

Conseiller sécurité de M. Gbagbo: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu. Instigateur des mouvements de répression et d'intimidation.

### **8. Général Dogbo Blé**

Né le 2 février 1959 à Daloa.

Chef de corps de la Garde républicaine Obstruction aux processus de paix et de réconciliation; responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

### **9. M. Bohoun Bouabré Paul Antoine**

Né le 9 février 1957, à Issia Numéro de passeport: PD AE 015 FO 02

Ancien Ministre d'Etat, haut responsable du FPI: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, refus du résultat de l'élection présidentielle.

### **10. Sous-préfet Oulaï Delefosse**

Né le 28 octobre 1968

Responsable de l'Union patriotique de résistance du Grand Ouest (UPRGO): Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par le non désarmement et le refus de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

### **11. Amiral Vagba Faussignau**

Né le 31 décembre 1954 à Bobia.

Commandant la Marine Ivoirienne - Sous chef d'État-major: Responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

### **12. Pasteur Gammi**

Chef du Mouvement Ivoirien pour la Libération de l'Ouest (MILOCI): Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par le non désarmement et le refus de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

### **13. M. Laurent Gbagbo**

Né le 31 mai 1945 à Gagnoa

Prétendument Président de la République: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, refus du résultat de l'élection présidentielle.

### **14. Mme Simone Gbagbo**

Née le 20 juin 1949 à Moossou

Présidente du groupe Front Populaire Ivoirien (FPI) à l'Assemblée Nationale: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation; incitation publique à la haine et à la violence.

### **15. Général Guiai Bi Poin**

Né le 31 décembre 1954 à Gounela.

Chef du CECOS (Centre de Commandement des Opérations de Sécurité): Obstruction aux processus de paix et de réconciliation; responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

### **16. M. Denis Maho Glofiei**

Né dans le Val de Marne

Responsable du Front de Libération du Grand Ouest (FLGO): Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par le non désarmement et le refus de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**17. Capitaine Anselme Séka Yapo**

Né le 2 mai 1973 à Adzopé

Garde du corps de Mme Gbagbo: Responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**18. M. Désiré Tagro**

Né le 27 janvier 1959 à Issia Numéro de passeport: PD - AE 065FH08.

Secrétaire Général de la prétendue "présidence" de M. Gbagbo: Participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo, refus du résultat de l'élection présidentielle. Impliqué dans les répressions violentes des mouvements populaires de février, novembre et décembre 2010.

**19. M. Yao N'Dré**

Né le 29 décembre 1956.

Président du Conseil Constitutionnel: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, refus du résultat de l'élection présidentielle; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**20. M. Yanon Yapo**

Prétendument Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'homme: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**21. M. Dogou Alain**

Né le 16 juillet 1964 à Aboisso Numéro de passeport: PD-AE/053FR05 (date d'expiration 27 mai 2011)

Prétendument Ministre de la Défense et du service civique: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**22. M. Emile Guiriéoulou**

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1949 à Guiglo Numéro de passeport: PD-AE/008GO03 (date d'expiration 14 mars 2013)

Prétendument Ministre de l'Intérieur: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**23. M. Charles Désiré Noël Laurent Dallo**

Né le 23 décembre 1955 à Gagnoa Numéro de passeport: 08AA19843 (date d'expiration 13 octobre 2013)

Prétendument Ministre de l'Economie et des Finances: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**24. M. Augustin Kouadio Komoé**

Né le 19 septembre 1961 à Kokomian Numéro de passeport: PD-AE/010GO03 (date d'expiration 14 mars 2013)

Prétendument Ministre des Mines et de l'énergie: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**25. Mme Christine Adjobi Nebout ( alias Aya Christine Rosalie Adjobi née Nebout)**

Née le 24 juillet 1949 à Grand Bassam Numéro de passeport: PD-AE/017FY12 (date d'expiration 14 décembre 2011)

Prétendument Ministre de la Santé et de la lutte contre le SIDA: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**26. M. Yapo Atsé Benjamin**

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1951 à Akoupé Numéro de passeports: PD-AE/089GO04 (date d'expiration 1<sup>er</sup> avril 2013); PS-AE/057AN06

Prétendument Ministre de la Construction et de l'Urbanisme: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**27. M. Coulibaly Issa Malick**

Né le 19 août 1953 à Korhogo Numéro de passeport: PD-AE/058GB05 (date d'expiration 10 mai 2012)

Prétendument Ministre de l'Agriculture: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**28. M. Ahoua Don Mello**

Né le 23 juin 1958 à Bongouanou Numéro de passeport: PD-AE/044GN02 (date d'expiration 23 février 2013)

Prétendument Ministre de l'Équipement et de l'Assainissement, Porte-parole du gouvernement: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**29. M. N'Goua Abi Blaise**

Prétendument Ministre des Transports: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**30. Mme Anne Jacqueline Lohouès Oble**

Née le 7 novembre 1950 à Dabou Numéro de passeport: PD-AE/050GU08 (date d'expiration 4 août 2013)

Prétendument Ministre de l'Éducation nationale: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**31. Mme Angèle Gnonsoa (alias Zon Sahon)**

Née le 1<sup>er</sup> janvier 1940 à Taï Numéro de passeport: PD-AE/040ER05 (date d'expiration 28 mai 2012)

Prétendument Ministre de l'Enseignement technique: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**32. M. Koffi Koffi Lazare**

Prétendument Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**33. Mme Elisabeth Badjo Djékouri Epouse Dagbo Jeannie**

Né le 24 décembre 1971 à Lakota Numéro de passeports: 08AA15517 (date d'expiration 25 novembre 2013); PS-AE/040HD12 (date d'expiration 1<sup>er</sup> décembre 2011)

Prétendument Ministre de la Fonction publique: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**34. M. Charles Blé Goudé**

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1972 à Kpoh Ancien passeport: DD-AE/088OH12

Prétendument Ministre de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'emploi, Président du Congrès Panafricain des Jeunes et des Patriotes (COJEP): Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo. Pour mémoire: fait déjà l'objet de sanctions depuis 2005 par le Conseil de Sécurité des NU

**35. M. Philippe Attey**

Né le 10 octobre 1951 à Agboville Ancien passeport AE/32AH06

Prétendument Ministre de l'Industrie et du Développement du Secteur privé: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**36. Mme Danièle Boni Claverie** (ressortissante française et ivoirienne)

Prétendument Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**37. M. Ettien Amoikon**

Prétendument Ministre des Techniques de l'Information et de la Communication: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**38. M. Ouattara Gnonzié**

Prétendument Ministre de la Communication: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**39. M. Alphonse Voho Sahi**

Né le 15 juin 1958 à Gueyede Numéro de passeport: PD-AE/066FP04 (date d'expiration 1<sup>er</sup> avril 2011)

Prétendument Ministre de la Culture: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**40. M. Kata Kéké (alias Keke Joseph Kata)**

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1951 à Daloa Numéro de passeport: PD-AE/086FO02 (date d'expiration 27 février 2011)

Prétendument Ministre de la Recherche scientifique: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo



**41. M. Franck Guéi**

Né le 20 février 1967 à Numéro de passeport: PD-AE/082GL12 (date d'expiration 22 décembre 2012)

Prétendument Ministre des Sports: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**42. M. Touré Amara**

Prétendument Ministre du Commerce: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**43. M. Kouamé Sécéré Richard**

Prétendument Ministre du Tourisme et de l'Artisanat: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**44. Mme Anne Gnahouret Tatret**

Prétendument Ministre de la Solidarité, Reconstruction et Cohésion sociale: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**45. M. Nyamien Messou**

Né le 20 juin 1954 à Bongouanou Ancien passeport PD-AE/056FE05 (date d'expiration 29 mai 2010)

Prétendument Ministre du Travail: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**46. M. Koné Katina Justin**

Prétendument Ministre délégué au Budget: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**47. M. N'Guessan Yao Thomas**

Prétendument Ministre délégué auprès du ministre de l'Education nationale chargé de l'Enseignement supérieur: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**48. Mme Lago Daléba Loan Odette**

Née le 1<sup>er</sup> janvier 1955 à Floleu Numéro de passeport: 08AA68945 (date d'expiration 29 avril 2014)

Prétendument Secrétaire d'Etat chargé de la vie scolaire et étudiante: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

**49. M. Georges Armand Alexis Ouégnin**

Né le 27 août 1953 à Bouaké Numéro de passeport: 08AA59267 (date d'expiration 24 mars 2014)

Prétendument Secrétaire d'Etat chargé de l'Assurance maladie Universelle: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

#### **50. M. Dogo Djéréké Raphaël**

Prétendument Secrétaire d'Etat chargé des handicapés: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

#### **51. M. Dosso Charles Radel Durando**

Prétendument Secrétaire d'Etat chargé des Victimes de Guerre: Obstruction au processus de paix et de réconciliation et refus du résultat de l'élection présidentielle par la participation au gouvernement illégitime de M. Laurent Gbagbo

#### **52. M. Timothée Ahoua N'Guetta**

Né le 25 avril 1931 à Aboisso Numéro de passeport: PD-AE/084FK10 (date d'expiration 20 octobre 2013)

Membre du Conseil constitutionnel: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, refus du résultat de l'élection présidentielle; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

#### **53. M. Jacques André Daligou Monoko**

Membre du Conseil constitutionnel: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, refus du résultat de l'élection présidentielle; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

#### **54. M. Bruno Walé Ekpo**

Membre du Conseil constitutionnel: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, refus du résultat de l'élection présidentielle; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

#### **55. M. Félix Tano Kouakou**

Né le 12 mars 1959 à Ouelle Numéro de passeport: PD-AE/091FD05 (date d'expiration 13 mai 2010)

Membre du Conseil constitutionnel: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, refus du résultat de l'élection présidentielle; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

#### **56. Mme Hortense Kouassi Angoran**

Membre du Conseil constitutionnel: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, refus du résultat de l'élection présidentielle; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

#### **57. Mme Joséphine Suzanne Touré**

Née le 28 février 1972 à Abidjan Numéro de passeports: PD-AE/032GL12 (date d'expiration 7 décembre 2012); 08AA62264 (date d'expiration 6 avril 2014)

Membre du Conseil constitutionnel: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation, refus du résultat de l'élection présidentielle; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

#### **58. M. Konaté Navigué**

Né le 4 mars 1974 à Tindara Numéro de passeport: PD-AE/076FE06 (date d'expiration 5 juin 2010)

Président des jeunes du FPI (Front Populaire Ivoirien): Incitation publique à la haine et à la violence.

**59. M. Patrice Baï**

Conseiller sécurité de l'ancien Président Gbagbo: Coordonne des actions d'intimidation des opposants; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**60. M. Marcel Gossio**

Né le 18 février 1951 à Adjamé Numéro de passeport: 08AA14345 (date d'expiration 6 octobre 2013)

Directeur Général du Port Autonome d'Abidjan: Personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu; contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**61. M. Alphonse Mangly (alias Mangley)**

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1958 à Danané Numéro de passeports: 04LE57580 (date d'expiration 16 juin 2011); PS-AE/077HK08 (date d'expiration 3 août 2012); PD-AE/065GK11 (date d'expiration 15 novembre 2012) PD-AE/065GK11 (date d'expiration 15 novembre 2012)

Directeur Général des Douanes: Personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu; contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**62. M. Marc Gnatoa**

Chef du FSCO (Front de sécurisation du Centre-Ouest): A participé à des actions de répression. Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par le non désarmement et le refus de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**63. M. Moussa Touré Zéguen**

Né le 9 septembre 1944 Ancien passeport: AE/46CR05

Secrétaire général des GPP (Groupement des Patriotes pour la Paix): Responsable de milice. A participé aux répressions à l'issue du second tour de l'élection présidentielle. Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par le non désarmement et le refus de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**64. Mme Bro Grébé Geneviève née Yobou**

Né le 13 mars 1953 à Grand Alepé Numéro de passeport: PD-AE/072ER06 (date d'expiration 6 juin 2012)

Présidente des Femmes patriotiques de Côte d'Ivoire: Obstruction au processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence.

**65. Mme Lorougnon Souhonon Marie Odette née Gnabri**

Secrétaire nationale des femmes du FPI (Front Populaire Ivoirien): Obstruction au processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence.

**66. M. Felix Nanihio**

Secrétaire Général CNCA (Conseil National de la Communication Audio Visuel): Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence et par la participation à des campagnes de désinformation en rapport avec l'élection présidentielle de 2010; personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**67. M. Stéphane Kipré**

Directeur de publication du journal Le Quotidien d'Abidjan: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence et par la participation à des campagnes de désinformation en rapport avec l'élection présidentielle de 2010.

**68. M. Lahoua Souanga Etienne (alias César Etou)**

Directeur de publication et Rédacteur en chef du journal Notre Voie: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence et par la participation à des campagnes de désinformation en rapport avec l'élection présidentielle de 2010.

**69. M. Jean Baptiste Akrou**

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1956 à Yamoussoukro Numéro de passeport: 08AA15000 (date d'expiration 5 octobre 2013)

Directeur général du journal Fraternité Matin: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence et par la participation à des campagnes de désinformation en rapport avec l'élection présidentielle de 2010.

**70. Général de Corps d'Armée Philippe Mangou**

Chef d'Etat Major des Armées: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation; responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**71. Général Affro (gendarmerie)**

Adjoint au Commandement Supérieur de Gendarmerie: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation; responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**72. M. Ottro Laurent Zirignon**

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1943 à Gagnoa Numéro de passeports: 08AB47683 (date d'expiration 26 janvier 2015); PD-AE/062FR06 (date d'expiration 1<sup>er</sup> juin 2011); 97LB96734

Président du Conseil d'Administration de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR): Personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu; contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**73. M. Kassoum Fadika**

Né le 7 juin 1962 à Man Numéro de passeport: 08AA57836 (date d'expiration 1<sup>er</sup> avril 2014)

Directeur de PETROCI: Personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu; contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**74. Mme Djédjé Mama Ohoua Simone**

Née le 1<sup>er</sup> janvier 1957 à Zialegrehoa ou à Gagnoa Numéro de passeport: 08AA23624 (date d'expiration 22 octobre 2013); PD-AE/006FR05

Directeur Général du Trésor: Personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu; contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**75. M. Kessé Feh Lambert**

Né le 22 novembre 1948 à Gbonne Numéro de passeport: PD-AE/047FP03 (date d'expiration 26 mars 2011)

Directeur Général des Impôts: Personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu; contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**76. M. Aubert Zohoré**

Conseiller spécial de M. Gbagbo pour les questions économiques: Personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**77. M. Thierry Legré**

Membre de la mouvance de la jeunesse patriotique: Obstruction au processus de paix et de réconciliation par l'incitation publique à la haine et à la violence.

**78. Général de Corps d'Armée Kassaraté Edouard Tiapé**

Commandant supérieur de la Gendarmerie: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation; responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**79. Colonel major Babri Gohourou Hilaire**

Porte-parole des Forces de Sécurité de Côte d'Ivoire: Obstruction aux processus de paix et de réconciliation; incitation publique à la haine et à la violence; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**80. Commissaire Divisionnaire Yoro Claude**

Directeur des Unités d'Intervention de la Police Nationale: Responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**81. Commissaire principal Loba Gnango Emmanuel Patrick**

Commandant de la Brigade Anti-émeute (BAE): Responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**82. Capitaine Guei Badia**

Base navale – Marine Nationale: Responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**83. Lieutenant Ourigou Bawa**

Base navale – Marine Nationale: Responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**84. Commissaire Principal Joachim Robe Gogo**

Chef des opérations du Centre de Commandement des Opérations de Sécurité (CECOS): Responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire; personnalité militaire refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu.

**85. M. Gilbert Anoh N'Guessan**

Président du Comité de Gestion de la Filière Café et Cacao (CGFCC): Personnalité refusant de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu; contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**B. Personnes morales, entités et organismes****1. PETROCI (Société Nationale d'Opérations Pétrolières de la Côte d'Ivoire)**

Abidjan Plateau, Immeuble les Hévéas - 14 boulevard Carde

Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**2. SIR (Société Ivoirienne de Raffinage)**

Abidjan Port Bouët, Route de Vridi – Boulevard de Petit Bassam

Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**3. Port Autonome d'Abidjan**

Abidjan Vridi, Zone portuaire

Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**4. Port Autonome de San Pedro**

San Pedro, Zone portuaire Représentation à Abidjan: Immeuble Ancien Monoprix, face Gare Sud Plateau - 1er Étage côté Rue du Commerce

Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**5. BNI (Banque Nationale d'Investissement)**

Abidjan Plateau, Avenue Marchand – Immeuble SCIAM

Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**6. BFA (Banque pour le Financement de l'Agriculture)**

Abidjan Plateau, Rue Lecoeur – Immeuble Alliance B, 2ème – 4ème étage

Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**7. Versus Bank**

Abidjan Plateau, Avenue Botreau Roussel – Immeuble CRRAE UMOA, derrière la BCEAO, face à la rue des Banques

Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**8. CGFCC (Comité de Gestion de la Filière Café et Cacao)**

Abidjan Plateau - Immeuble CAISTAB, 23 ème étage

Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**9. APROCANCI (l'Association des Producteurs de Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire)**

Cocody II Plateau Boulevard Latrille – Sicogi, bloc A Bâtiment D 1er étage

Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**10. SOGEPE (Société de gestion du patrimoine de l'électricité)**

Abidjan Plateau, Place de la République - Immeuble EECI, 15ème étage  
Contribue au financement de l'administration illégitime de M. Laurent Gbagbo.

**11. RTI (Radiodiffusion Télévision ivoirienne)**

Cocody Boulevard des Martyrs, 08 - BP 883 - Abidjan 08 - Côte d'Ivoire

Incitation publique à la haine et à la violence par la participation à des campagnes de désinformation en rapport avec l'élection présidentielle de 2010.»

